



Communiqué de presse
Jeudi 11 janvier 2024

Installation du Conseil municipal des enfants

Samedi 13 janvier, les 62 écolières et écoliers membres du Conseil municipal des enfants vont prendre officiellement leurs fonctions. Cette journée est l'occasion de découvrir la collectivité et les différentes missions qui leur sont confiées.

Forte d'une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse et des enfants, la Ville de Clermont-Ferrand installe un Conseil Municipal des enfants pour les jeunes Clermontois de 9 à 11 ans. « Cet outil permet à la Ville d'étoffer encore ses dispositifs démocratiques, pour aller à la rencontre d'autres citoyens et sensibiliser parents et enfants à la vie publique » souligne Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand.

Permettre l'apprentissage de la vie démocratique

Le Conseil municipal des enfants vise à permettre aux écoliers clermontois de :

- se former à la citoyenneté, de manière ludique et concrète : découvrir le fonctionnement d'une collectivité locale, se familiariser avec les valeurs de la démocratie et l'intérêt général ;
- porter des projets, de la proposition à la réalisation et ainsi jouer un rôle actif dans sa ville ;
- participer à la décision, en donnant un avis consultatif sur les projets portant sur la politique enfance/jeunesse de la Ville.

Pour former ce Conseil, chaque école a élu 2 représentants (un élève parmi les CM1 et un autre parmi les CM2) en respectant au maximum la parité fille/garçon. Tous les enfants des écoles ont participé aux élections et les participants sont élus pour deux ans. Le Conseil municipal des enfants se réunira en séance plénière deux fois par an (installation du Conseil, points d'étapes, formations,...) et en commissions thématiques une fois par mois. Le Conseil peut également être saisi par la Ville pour un avis consultatif sur des projets concernant l'enfance ou la jeunesse.

Les enfants sont répartis en cinq commissions. Chaque commission va travailler sur des thèmes identifiés grâce aux « promesses de campagne » des élèves élus : autour de l'école (repas, lutte contre l'échec scolaire,...), nature en ville (végétalisation, aménagement des

Contacts presse :

- Emmanuel Théron : etherond@ville-clermont-ferrand.fr / 07 61 90 23 29 – 04 73 42 62 51
- Amélie Rolland : arolland@ville-clermont-ferrand.fr / 07 70 18 35 33

cours,...), autour des loisirs (pratiques artistiques, pratiques sportives,...), mobilité en ville (déplacements, accessibilité,...), vivre ensemble (harcèlement, discrimination,...).

Samedi 13 janvier : installation du Conseil municipal des enfants

Programme de la journée :

10h30 : Mot d'accueil d'Olivier Bianchi, Maire de Clermont-Ferrand, dans la salle du conseil

10h45 : Remise des écharpes aux enfants par les élus

11h : Première séance du Conseil municipal des enfants

13h30 : Temps de travail en commission

16h : clôture

Quelle est l'originalité clermontoise du Conseil municipal des enfants ?

Afin d'en faire un véritable outil pédagogique à la citoyenneté il était indispensable d'avoir un travail de formation des équipes en amont. La réflexion pédagogique a été travaillée avec les équipes du périscolaire et la Direction de l'Innovation démocratique de la Ville. Ainsi, ce sont l'ensemble des animateurs – notamment ceux qui pilotent les commission - qui ont pu bénéficier d'une formation de l'ANACEJ, un institut national de formation dédié à la participation citoyenne des enfants.

Considérant l'étendu du territoire concerné - Clermont-Ferrand possède 31 écoles élémentaires (Chamalières en a 5, Cournon en a 4 pour donner un ordre de comparaison sur la Métropole) - l'enjeu de coordination a été très fort.

La Ville vient, avec cet outil, compléter tout ce qu'elle fait déjà sur la participation démocratique (via notamment la plateforme <https://clermontparticipatif.fr/>). La volonté est claire et cohérente : associer tous les publics et renouer le lien avec les habitants les plus éloignés de la vie politique, que ce soit les actifs avec le Forum de territoire par exemple, les jeunes avec la Concertation jeunesse ou le Budget participatif, les étrangers en ne fixant pas des conditions d'accès de nationalité pour utiliser ces outils mais en valorisant l'expertise d'usage des citoyens de la cité.

A terme, ce Conseil municipal des enfants développera chez les jeunes Clermontois des clés de compréhension de la ville, une sensibilité à la vie publique, et un intérêt et une facilité à s'impliquer pour le bien commun et à remplir leur devoir de citoyen, par exemple en allant voter.

Contacts presse :

- Emmanuel Théron : etherond@ville-clermont-ferrand.fr / 07 61 90 23 29 – 04 73 42 62 51
- Amélie Rolland : arolland@ville-clermont-ferrand.fr / 07 70 18 35 33